

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation : le 04 décembre 2024
Date d'affichage/publication : le 04 décembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de membres présents : 33
Absent : 0

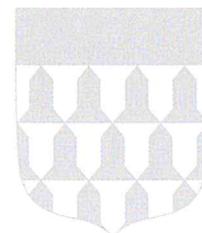
Présents - Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire ; Monsieur Christophe HANCQ, Madame Agnès LE LANNIC, Monsieur Konrad WALLERAND, Madame Zohra EL BASRI, Monsieur François MORTIER, Madame Nathalie PASTORE-TOP, Monsieur Thierry LEMANT, Madame Marie-France SEYS, Monsieur Philippe DE BRUILLE adjoints au maire ; Madame Irène FERENC, Monsieur Jean-Claude GAVRAIN, Madame Pascale DE METS, Madame Manuella DE FREITAS, Madame Marie-Christine PROKOPOWICZ, Madame Valérie SELOSSE, Madame Técla MENAGER, Monsieur Nicolas LEDRUE, Monsieur Marco GIGANTE, Monsieur François DESBOUVRIES, Madame Julie QUEVA, Monsieur Gilbert AMBLOT, Monsieur Francis PILLOIS, Madame Séverine RASSON, Monsieur Amaury METGY, Madame Maryse LEGROS, Madame Claude PRINCE, Monsieur Gaëtan JEANNE, Monsieur Francis MENAGER, Madame Mélanie VANHOVE, Monsieur Francis LANDREZ, Monsieur Frédéric PAUWELS, Monsieur Michel BLONDEEL conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Madame Julie QUEVA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

* * *



Politique de la Ville
Subventions aux associations (7.5)

SUBVENTION 2025

HORIZON 9

Association de prévention et d'éducation spécialisées, HORIZON9 travaille en coopération avec les 7 collèges de ses territoires d'intervention (Roubaix, Hem, Wattrelos et Lys-lez-Lannoy) afin de prévenir le décrochage scolaire. HORIZON9 a mené plusieurs projets en ce sens.

Destiné aux adolescents de 15 à 18 ans en risque de décrochage, cet espace éducatif offre une prise en charge précoce et adaptée. Il aborde le décrochage comme un symptôme de mal-être lié à des enjeux familiaux et scolaires. Une approche systémique et multidimensionnelle permet d'analyser les freins à la réussite. Le travail se fait en réseau, impliquant famille et professionnels pour créer une alliance psycho-éducative. Cet environnement favorise la remobilisation des adolescents vers un projet d'avenir, loin de la répétition des échecs.

Après examen en Commission Politique de la Ville et Renouvellement Urbain, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention de 2 500 euros à l'association Horizon 9.

Celle-ci ne sera payée qu'après réception du dossier complet de demande de subvention.

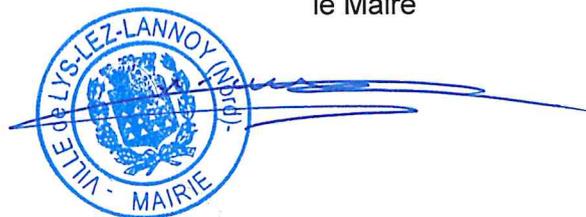
La dépense sera imputée sur les crédits prévus au budget primitif 2025.

Le Conseil,
Oui cet exposé,
Adopte les conclusions du rapport,
A l'unanimité

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme

Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
le Maire


The image shows a blue circular official seal of the 'VILLE de LYS-LEZ-LANNOY (Nord) - MAIRIE' with a central coat of arms. A blue ink signature is written across the seal.

La secrétaire de séance
Julie QUEVA


The image shows a blue circular official seal of the 'VILLE de LYS-LEZ-LANNOY (Nord) - MAIRIE' with a central coat of arms.
The image shows a blue ink signature of Julie Queva.